



Lille, le 25 avril 2016

Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

**Déclaration du SNEP/FSU de Lille  
Conseil Régional de l'UNSS Nord Pas De Calais  
Lundi 25 avril 2016**

Le SNEP-FSU de Lille, en tant qu'administrateur du Sport Scolaire et de l'UNSS se satisfait de la réunion de ce Conseil Régional de l'UNSS, attendu depuis plus de 14 mois, nous sommes loin de la demande de deux réunions annuelles. Nous estimons que cette instance doit tenir tout son rôle au sein du débat démocratique concernant le fonctionnement de l'UNSS Régionale et Départementale et devrait se réunir à raison de 2 séances minimum par année scolaire.

Au regard des Conseils Régionaux précédents de l'UNSS Lille, le SNEP-FSU de Lille se félicite de la présence de Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille en tant que Président de cette instance.

La transmission tardive des documents pour ce Conseil Régional de l'UNSS n'a pas permis au SNEP de poser des questions diverses en rapport direct avec l'ordre du jour, mais le SNEP espère que le contenu de cette déclaration liminaire sera entendue sur les questionnements qu'elle pose.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte de fort mécontentement de nombre de personnels de l'Éducation nationale. Mécontentement face à la réforme des collèges qui suscite toujours autant de rejet mais aussi et plus particulièrement mécontentement des enseignants d'EPS et de notre organisation syndicale à l'égard des nouveaux programmes pour les cycles 3 et 4 et le nouveau DNB.

Le sport scolaire, prolongement de l'EPS est de fait concerné par ces mesures et nouvelles orientations. L'EPS, pour la première fois de son histoire, ne sera plus évaluée au DNB pour ses savoirs propres, particulièrement les savoirs moteurs. Les exigences d'acquisition des connaissances dans les APSA sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques dans chacun des établissements mettant à mal le caractère national de cet enseignement qui devrait prévaloir notamment quand on se fixe comme objectif de lutter contre les inégalités.

Pour le Sport Scolaire, cette année 2015-2016 a été rythmée par le renouvellement de ses instances et en particulier les élections des élus des Associations Sportives. Force est de constater que ces élections sont encore très éloignées d'une véritable démarche civique et citoyenne, pour laquelle l'éducation nationale est fortement porteuse. Une communication insuffisante, des textes insuffisamment précis concernant les candidatures, une méconnaissance des procédures électorales au niveau des Associations Sportives, ont rendu ces élections très difficiles (pourcentage de participation des AS d'EPL très faible). Le SNEP-FSU tient à féliciter les candidats élus des AS et demande que leur activité soit reconnue par des moyens de fonctionnement à la hauteur de leur engagement.

Concernant les représentants désignés par les organisations syndicales, le SNEP-FSU de Lille demande à ce que les titulaires et suppléants reçoivent les convocations pour les Conseils Départementaux et Régionaux de l'UNSS afin que la présence effective à ces instances soit assurée.

Notre académie a connu un épisode difficile sur l'attribution des moyens d'encadrement pour le sport scolaire. Les textes de 2014 et 2015 sur les missions des enseignants qui s'engagent dans la gestion du sport scolaire et leur rémunération en IMP ont permis de reconnaître la mission de **coordonnateur** de district. Sur ce sujet, la qualité du dialogue social sur l'académie a été à la hauteur de l'ambition de développement du sport scolaire auprès des élèves. Continuer à attribuer les moyens inhérents à l'encadrement des jeunes licenciés UNSS du second degré pour la rentrée 2016 sera, pour le SNEP-FSU, un geste fort de votre part, Monsieur le Recteur.

Monsieur le Recteur, le SNEP-FSU est surpris d'apprendre par voie du BO la parution d'une nouvelle note de service en date du 21 mars 2016 relative à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives volontaires des élèves sans aucune consultation préalable.

Dans cette note, 2 dispositions nouvelles nous dérangent et nous tenons à les dénoncer aujourd'hui.

- le déplacement du forfait dans une autre AS ne repose plus sur la base du volontariat comme il était précisé dans la Note de Service du 27/05/14. Doit-on comprendre que les forfaits AS/UNSS redeviennent des variables d'ajustements pour les EPLE ?

- aucune directive commune à toutes les académies n'est définie pour l'étude des dossiers de candidatures et le recrutement des cadres UNSS. Concernant les affectations sur les postes de cadres régionaux et/ou départementaux UNSS, conseillers techniques auprès du DASEN ou de Monsieur le Recteur ; le SNEP-FSU de Lille demande à être informé des candidatures et du résultat de la commission d'affectation.

La récente modification (26/01/16) du code de l'éducation avec la fin de l'obligation du certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique en compétition pour l'obtention de la licence UNSS nous interroge sur plusieurs points. Si cette modification permet de lever certains freins dont il nous faudra mesurer la réalité, elle ne répond en rien au nécessaire suivi médical des élèves et exonère l'administration d'une réflexion sérieuse sur la problématique de la santé scolaire et du suivi des élèves. Un plan de relance du suivi médical des élèves par la médecine scolaire s'impose, c'est pour le SNEP-FSU une question de santé publique.

La première interrogation concerne la responsabilité des Présidents d'AS et de nos collègues animateurs et animatrices d'AS. Dans les programmes du sport scolaire nombre d'activités font partie des activités sportives « à contraintes particulières » qui nécessitent toujours ce certificat médical (ski, spéléologie, activités aériennes ou subaquatiques, etc). Nous demandons qu'une liste de ces APSA soit publiée et communiquée très largement.

A propos des surclassements : ils étaient possibles à l'UNSS et nécessitaient un certificat médical particulier. Que deviennent-ils et que devient donc cette ancienne obligation ?

A propos des conventions avec certaines fédérations : elles permettaient aux licenciés UNSS de participer à des compétitions fédérales, ou encore d'obtenir une licence dans ces fédérations ou encore de faire des ponts avec le sport civil pour le niveau de qualification des jeunes officiels. Nous savons que certaines fédérations vont faire le choix de refuser dorénavant la participation des licenciés UNSS puisqu'ils ne respectent pas le code du sport (CMNCI). Les termes des conventions UNSS-Fédérations sportives devront-ils donc être revus si nous souhaitons faire vivre ces « ponts » ?

Les sections sportives scolaires et pôles de haut niveau portent l'obligation d'un suivi médical régulier. Nous espérons que les modifications du code de l'éducation à propos du CMNCI pour la licence UNSS n'auront pas d'incidences sur les futures obligations de suivi des jeunes inscrits dans ces sections dont nous souhaitons qu'elles perdurent.

**Budget de l'UNSS Régionale :** dans le document prévisionnel diffusé pour cette réunion, apparaissent un total de subventions des collectivités locales territoriales à hauteur de 320 000€ avec en particulier un montant de 235 000€ de la part de la Région « Hauts de France » et de 25 000€ du Département du Nord, un vote a-t-il eu lieu au sein de ces collectivités pour l'attribution de ces subventions ?

En rapport à ces subventions, le SNEP-FSU de Lille tient à signaler que la collectivité du Département du Nord a supprimé, pour l'instant, l'aide financière qu'elle apportait aux Associations Sportives des Collèges du Nord.

Le Nouveau Conseil Régional « Hauts de France » n'a pas plus communiqué, pour l'instant, sur l'aide financière que le Conseil Régional Nord-Pas De Calais apportait également aux AS des Lycées-LP précédemment.

Ces deux exemples risquent de mettre en difficulté de nombreuses AS d'EPL.

Concernant les résultats sportifs, les documents fournis n'affichent que la finalité au travers des podiums et ne font pas apparaître les taux de participation : par exemple nombre de lycées-LP dans les formes de pratique de type challenge, nombre d'AS engagées dans les différentes APSA...

Il serait intéressant de les communiquer aux membres du Conseil Régional de l'UNSS pour avoir une réflexion sur la stabilisation, la motivation et les possibilités d'évolution de certaines formes de pratique.

Le SNEP-FSU se pose la question de la participation des AS du Secteur Privé, s'inscrivent-elles sur un programme d'activités complet ou s'inscrivent-elles sur des activités spécifiques non compétitives ou non programmée en UGSEL ?

**Les représentants du SNEP /FSU de l'Académie de Lille au Conseil Régional UNSS.**